

Fórum Económico Luso-Francês Forum Économique Luso-Français

28 fevereiro/février, Palácio da Bolsa - Porto



CIP et MEDEF : une ambition partagée pour une Europe compétitive, souveraine et prospère

L'Europe traverse une période décisive alors que la concurrence mondiale s'intensifie, que la réglementation devient de plus en plus contraignante et que le coût élevé de l'énergie freine la capacité des entreprises européennes à investir et à se développer. L'Union européenne doit agir avec détermination pour protéger son économie et son industrie. Le renforcement de son leadership industriel et technologique est essentiel pour garantir la compétitivité et la pérennité de l'Europe.

À l'occasion de la visite d'État du Président de la République française au Portugal, le 28 février 2025 à Porto, la Confederação Empresarial de Portugal (CIP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), ci-après dénommés « les Parties », réaffirment leur engagement en faveur d'une coopération renforcée. Elles conviennent d'intensifier leur collaboration sur des enjeux stratégiques – énergie, défense, innovation et mobilité – afin de répondre aux défis communs, d'instaurer un cadre réglementaire plus favorable aux entreprises, de renforcer la compétitivité européenne et de stimuler la croissance économique.

1. Assurer l'avenir énergétique de l'Europe en adoptant une approche pragmatique, fondée sur le principe de neutralité technologique

La sécurité énergétique et la compétitivité sont des piliers essentiels du futur industriel de l'Europe. Alors que les États-Unis bénéficient de coûts énergétiques plus avantageux et d'une autonomie énergétique, l'Union européenne reste fortement dépendante de ses importations, couvrant 60 % de ses besoins énergétiques, tout en payant l'énergie près de deux fois plus cher. Cette situation fragilise l'industrie européenne, accentue l'exposition des entreprises européennes à la volatilité des prix et génère des vulnérabilités stratégiques.

La France et le Portugal, en capitalisant sur leurs atouts énergétiques complémentaires, doivent accélérer la transition écologique tout en consolidant la résilience énergétique européenne.

Les Parties s'engagent à :

- **Promouvoir une approche pragmatique, fondée sur l'innovation et la neutralité technologique, afin que toutes les technologies bas carbone – y compris le nucléaire, l'hydrogène, les énergies renouvelables, l'électrification et la capture de carbone – bénéficient d'un même soutien.**
 - **Accélérer le déploiement des énergies bas carbone** pour bâtir un mix énergétique solide et diversifié.
 - **Favoriser la décarbonation l'industrie européenne** en adoptant une approche de neutralité technologique qui concilie compétitivité et transition énergétique, en soutenant la recherche, l'innovation et les investissements dans des solutions de pointe comme l'efficacité énergétique et la capture de carbone.
 - **Développer les infrastructures énergétiques du futur** en investissant dans le stockage nouvelle génération, l'optimisation des réseaux par l'intelligence artificielle et la gestion intelligente de la demande énergétique
- Renforcer les interconnexions énergétiques transfrontalières** (électricité, gaz, hydrogène) pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement, favoriser l'intégration des marchés et garantir l'indépendance énergétique de l'Europe.

2. Construire une Europe de la défense autonome et résiliente

La sécurité de l'Europe est à un tournant. La guerre en Ukraine a mis en lumière l'importance cruciale de l'industrie de défense, qui repose sur une capacité de production soutenue, des chaînes logistiques robustes et un écosystème industriel performant. Pour assurer son autonomie stratégique dans un monde instable, l'Union européenne doit agir sans délai pour renforcer sa base industrielle de défense.

Les Parties s'engagent à :

- **Structurer une industrie européenne de défense compétitive** en renforçant la coopération dans les secteurs stratégiques (logiciels de défense, spatial, systèmes autonomes). La mise en place d'un fonds d'investissement commun pour financer des projets multinationaux et harmoniser les achats militaires est indispensable.
- **Accélérer l'innovation technologique** grâce à un renforcement du Fonds européen de défense et à la mise en place de partenariats en R&D.
- **Renforcer les capacités de production et la résilience des chaînes d'approvisionnement en développant des partenariats industriels transfrontaliers, afin de sécuriser l'approvisionnement et d'augmenter la production en période de crise.** L'Europe doit impérativement diversifier ses sources d'approvisionnement et réduire sa dépendance aux importations de matériaux stratégiques. Cela implique de développer des infrastructures d'extraction et de transformation sur le territoire européen, de constituer des réserves stratégiques de semi-conducteurs et de terres rares, et de sécuriser des accords commerciaux avec des partenaires clés. La conclusion d'accords de libre-échange, notamment avec le Mercosur, représente également une opportunité majeure pour renforcer les coopérations géopolitiques, économiques, environnementales et sécuritaires.
- **Moderniser les processus d'achat de matériel militaire** en créant une Agence européenne d'acquisition de défense, chargée de la coordination des commandes communes et de la standardisation des équipements.
- **Augmenter les investissements européens en matière de défense** grâce à un Fonds stratégique européen de défense, financé par un mécanisme budgétaire commun, et assouplir les règles budgétaires nationales pour soutenir cet effort.

3. Accélérer l'innovation pour garantir la souveraineté technologique de l'Europe et augmenter les investissements en R&D à 3% du PIB

Pour rester à la pointe de l'innovation mondiale, l'Europe doit investir massivement dans la recherche et le développement. Alors que l'UE consacre 2,2 % de son PIB à la R&D, les États-Unis atteignent 3,6 %, creusant un écart préoccupant de compétitivité. La France et le Portugal doivent jouer un rôle moteur dans la transformation numérique, renforcer le leadership technologique européen et favoriser l'émergence d'un écosystème d'innovation dynamique en Europe.

Les Parties s'engagent à :

- **Obtenir un financement européen accru pour la recherche et le développement**, afin de permettre aux entreprises européennes de rester compétitives à l'échelle mondiale dans les secteurs technologiques stratégiques. **Atteindre l'objectif de 3 % du PIB** nécessite une réallocation ambitieuse des ressources, notamment dans le cadre financier pluriannuel de l'UE, pour soutenir les avancées en intelligence artificielle, transition énergétique et biotechnologies. La souveraineté économique de l'Europe et son leadership dans les technologies d'avenir en dépendent.
- **Créer une agence européenne d'innovation de rupture**, inspirée de la DARPA américaine, pour financer des projets technologiques à fort potentiel avec un budget initial de 4 milliards d'euros. Cette agence devra fonctionner en toute autonomie, en se concentrant sur des projets de rupture et en étant dirigée par des scientifiques et des gestionnaires de projets de premier plan.
- **Renforcer les partenariats public-privé dans la recherche appliquée**. La création de nouveaux **centres de recherche cofinancés** par l'Union européenne et le secteur privé – potentiellement dans le cadre d'une **initiative franco-portugaise** – permettra d'accélérer les avancées technologiques et l'innovation portée par l'industrie.
- **Utiliser la commande publique comme levier de soutien aux technologies innovantes**. Les marchés publics représentent environ 14 % du PIB européen, ce qui en fait un moteur essentiel de la R&D. Pour exploiter pleinement ce potentiel, l'Europe doit mettre en place un "Buy European Tech Act", inspiré du Buy American Act, afin de garantir un soutien accru aux technologies développées sur le continent.

4. Développer une mobilité intelligente et durable

La France et le Portugal doivent unir leurs forces pour réinventer la mobilité et construire une Europe plus verte, plus intelligente et mieux connectée. En développant des solutions de transport de pointe, ces deux pays contribueront à **stimuler l'innovation, accélérer la décarbonation et renforcer l'intégration économique, faisant ainsi de la mobilité un pilier essentiel de la croissance durable en Europe**. Une mobilité fluide, intelligente et respectueuse de l'environnement ne se limite pas à une question d'infrastructures : c'est un moteur économique, un facteur de cohésion sociale et un impératif climatique. En modernisant les réseaux de transport et en facilitant la mobilité transfrontalière des travailleurs, la France et le Portugal seront les acteurs clés de la prochaine révolution européenne en matière de mobilité.

Les Parties s'engagent à :

- **Révolutionner les transports urbains et longue distance** en investissant dans des solutions de mobilité électriques, autonomes et bas-carbone, en déployant des systèmes de gestion du trafic basés sur l'intelligence artificielle et en développant des réseaux de transport public intelligents, partagés et connectés, grâce à une mobilisation accrue des financements publics et privés.
- **Promouvoir la multimodalité et l'interopérabilité** entre les différents modes de transport, tout en garantissant une concurrence équitable.

- **Moderniser les infrastructures de transport en Europe**, en développant des corridors ferroviaires à grande vitesse, une logistique maritime décarbonée et des systèmes multimodaux de fret de nouvelle génération, afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les émissions et de créer un écosystème commercial fluide.
- **Renforcer la cybersécurité du secteur des transports et de la logistique**, exploiter pleinement le potentiel des données de mobilité issues de tous les modes de transport, et soutenir le développement et le déploiement des systèmes numériques et des infrastructures de communication.
- **Stimuler la recherche et l'innovation dans la mobilité intelligente**, en développant des hubs d'innovation communs, des sites de test transfrontaliers pour les transports durables, et en investissant stratégiquement dans les transports publics ultra-performants, le fret autonome et l'aviation de nouvelle génération.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Les Parties établiront des groupes de travail conjoints pour assurer le suivi des avancées et renforcer la collaboration. Des réunions régulières permettront d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier de nouvelles opportunités. Ce Mémorandum d'Entente entre en vigueur dès sa signature. Il constitue un cadre de coopération non contraignant, susceptible d'être modifié d'un commun accord.

Armindo Monteiro,

Président de la CIP – Confederação Empresarial de Portugal

Fabrice Le Saché,

Vice-Président du MEDEF

Au nom de Patrick Martin, Président du MEDEF